

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-70

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2022-70

Aménagement du bassin de rétention des eaux pluviales Archevêque à Lormont - Confirmation de décision de faire

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lormont souhaite créer un cheminement doux le long du ruisseau « Le Guâ », qui traverse la commune du sud vers le nord.

A cet effet, la Ville de Lormont a fait inscrire au contrat de co-développement 2018-2020, prolongé d'un an par avenant, l'aménagement du bassin de rétention des eaux pluviales dit « Archevêque », situé route d'Yvrac, en vue de sécuriser le site pour l'ouvrir aux circulations douces (fiche action n°39).

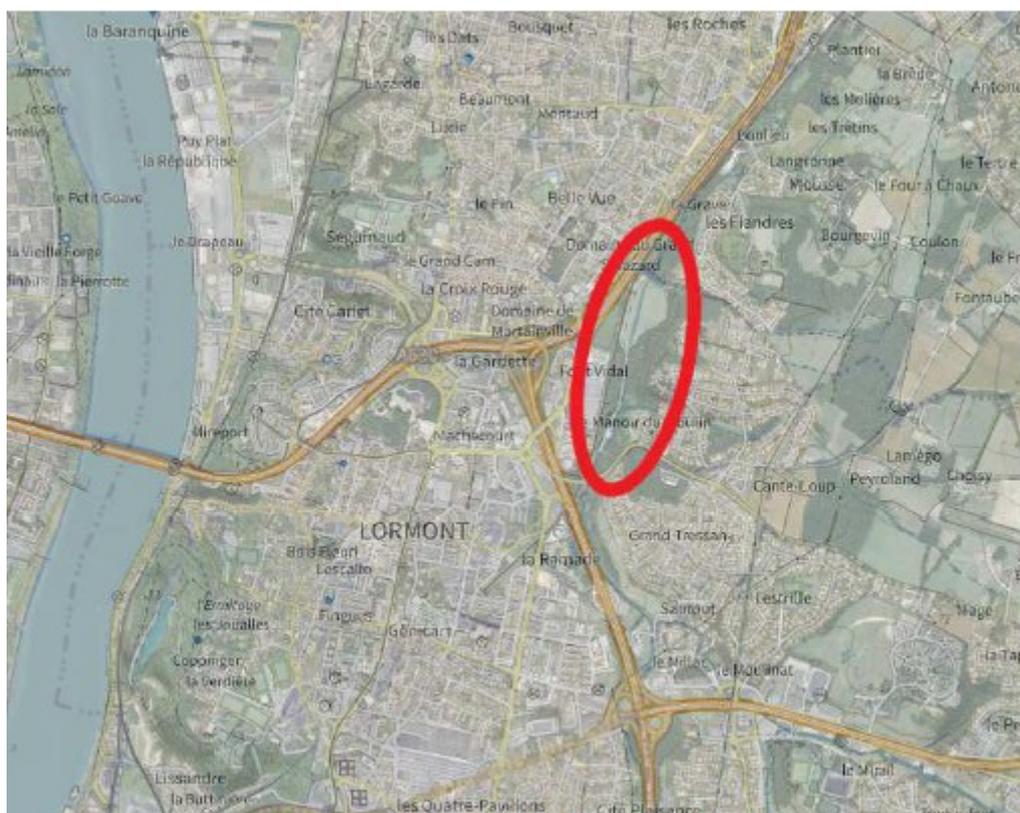


Figure 1 – Plan de situation par photo aérienne

Le site est actuellement fermé au public, mais fait l'objet d'intrusions et de dégradations répétées, et la piste d'exploitation est utilisée illégalement par des riverains pour circuler.

Le bassin « Archevêque » est un site essentiel dans la gestion des inondations, et dispose pour ce faire d'un certain nombre d'installations qui doivent être sécurisées :

- Canal bétonné,
- Dégrilleur amont,
- Vannes de régulation aval,
- Local technique,
- Bassin de rétention (présence de drains).

De plus, le bassin « Archevêque » est un site qui fait l'objet d'une gestion écologique, et présente un certain nombre d'espèces d'intérêt écologique qu'il conviendra de préserver après l'ouverture du site à la circulation publique.

Le projet d'aménagement ayant été validé par la Ville de Lormont, Bordeaux Métropole doit maintenant lancer les travaux nécessaires à :

- La remise en état de la piste d'exploitation ;
- La création d'une clôture en panneaux rigides autour de la zone du dégrilleur et de la zone des vannes ;
- La modification des portails d'accès au bassin pour installer des chicanes destinées à empêcher l'intrusion des engins motorisés ;
- La délimitation de la zone ouverte au public par la pose d'une clôture en bois de type clôture paddock ;
- La création d'une circulation douce sur le talus situé au-dessus du local technique afin de permettre la liaison avec l'accès au Château Lacroix.

A l'issue des travaux, les ouvrages liés à l'ouverture au public seront remis en gestion à la Ville de Lormont, tandis que les ouvrages liés au fonctionnement hydraulique du bassin et à la circulation des ouvrages resteront sous la responsabilité de Bordeaux Métropole et de son délégataire des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines, la SABOM.

Les travaux doivent commencer le premier trimestre 2022, pour une remise d'ouvrage à la Ville de Lormont prévue à la fin du premier semestre 2022.

Le montant des travaux est estimé à environ 95 000,00 € HT.

La Ville de Lormont se chargera quant à elle des travaux de signalisation et d'installation des mobiliers urbains, puis prendra un arrêté afin d'autoriser l'accès aux piétons.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5217-2,

VU la fiche action n°39 du contrat de co-développement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et la commune de Lormont, « Vallon du Guâ – Archevêque : cheminements et valorisation paysagère »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- Que Bordeaux Métropole et la commune de Lormont ont acté dans le cadre du contrat de co-développement 2018-2020 leur volonté d'aménager le bassin de rétention des eaux pluviales dit « Archevêque » en vue de sécuriser le site pour l'ouvrir aux circulations douces,
- Que ce projet fait l'objet d'avancement programmé des études

DECIDE

Article 1 : de confirmer la décision de procéder aux travaux d'aménagement du bassin dit « Archevêque » dans les conditions du programme décrit dans la présente délibération,

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget principal, chapitre 23, compte 231538, fonction 734,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE</p>
---	--